



## **Légalisation du cannabis : les premiers ministres des provinces et territoires misent d'abord sur la santé publique**

**SASKATOON (Saskatchewan), 11 juillet 2019** – Le gouvernement fédéral a légalisé le cannabis en octobre 2018. Les priorités des premiers ministres demeurent la protection de la santé publique et la sécurité des citoyens, ainsi que la lutte au commerce illicite du cannabis. Les provinces et les territoires sont responsables d'aspects névralgiques de cette opération complexe, pour laquelle des sommes considérables ont été investies.

Les premiers ministres ont discuté des progrès importants réalisés par les provinces et les territoires dans la mise sur pied de réseaux de distribution et de vente au détail du cannabis, ainsi que des nécessaires mécanismes de surveillance, et ce, à l'intérieur d'échéanciers très serrés imposés par le gouvernement fédéral. Ils ont toutefois insisté sur la nécessité, pour le gouvernement fédéral, de se pencher rapidement sur plusieurs questions encore en suspens afin d'assurer la santé et la sécurité des Canadiens :

- Le gouvernement fédéral, lequel est responsable d'octroyer les licences aux producteurs, doit accorder une attention accrue aux problèmes constants d'approvisionnement en cannabis. En effet, les pénuries affectent la capacité des provinces et des territoires à répondre à la demande pour des produits sûrs et nuisent aux efforts mis en place pour contrer le marché illicite.
- Le gouvernement fédéral doit faire preuve d'un leadership accru dans ses efforts pour réduire la taille et l'étendue du marché illicite à l'aide de stratégies qui orienteront les producteurs et les consommateurs vers le marché légal et assureront une application stricte de la loi, particulièrement en ce qui concerne la vente en ligne.
- Avec la légalisation prochaine de nouvelles catégories de produits du cannabis, soit les produits comestibles, les concentrés et les produits topiques, le gouvernement fédéral doit formuler des directives claires concernant la réglementation de Santé Canada pour les produits perçus comme « attrayants pour les jeunes ».
- Le gouvernement fédéral doit soutenir les provinces et les territoires dans leurs campagnes de sensibilisation et d'information du public concernant les risques pour la santé que posent les nouvelles catégories de produits du cannabis.
- Le gouvernement fédéral doit s'engager à répondre pleinement aux besoins en ressources des provinces et des territoires pour l'application des lois et pour les poursuites criminelles dans les cas de conduite avec facultés affaiblies par la drogue, notamment par l'élaboration et l'approbation d'outils fiables et efficaces pour le dépistage des drogues chez les conducteurs, pour la formation pour les forces policières et pour un appui accru lors de poursuites judiciaires.

– 30 –

**Les médias sont priés de s'adresser à :**

**Jim Billington**

Directeur des communications et attaché de presse  
Bureau du premier ministre, gouvernement de la Saskatchewan  
306 787-0425  
[jim.billington@gov.sk.ca](mailto:jim.billington@gov.sk.ca)